

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) SUR LA
DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'INVESTISSEMENT
VISANT LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE DISTRIBUTION À BOISBRIAND**

RISQUES ASSOCIÉS AU PROJET

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0013](#), p. 9;
 - (ii) Pièce [B-0013](#), p. 14, R-3.4;
 - (iii) Pièce [B-0015](#) déposée sous pli confidentiel, Annexe 1;
 - (iv) Pièce [B-0007](#) déposée sous pli confidentiel, Annexe 1;
 - (v) Pièce [B-0013](#), p. 8 et 9;
 - (vi) Pièce [B-0014](#), p. 7, 1. 1 à 6;
 - (vii) Pièce [B-0013](#), p. 9.

Préambule :

(i) « *Cela étant dit, Énergir a pu compléter l'estimation de classe 3, au cours des derniers jours. Elle en profite donc pour déposer une version révisée des pièces Energir-1, Documents 1 et 2. L'estimation de classe 3 a permis à Énergir de raffiner son analyse et d'identifier de façon plus précise les risques associés au Projet* ». [nous soulignons]

(ii) Energir présente les principaux risques du Projet et leur incidence sur le respect de l'échéancier et du budget.

(iii) L'annexe 1 présente les plages d'incertitudes liées aux activités du Projet selon l'estimation des coûts de classe 3.

(iv) L'annexe 1 présente les plages d'incertitudes liées aux activités du Projet selon l'estimation des coûts de classe 4.

(v) « [...] *Selon ce tableau, la contingence associée à un projet de classe 3 devrait généralement se situer entre 10 % et 15 %, tandis qu'elle devrait généralement se situer entre 10 % et 25 % pour un projet de classe 4. Le pourcentage de contingence associé à une estimation de classe 4 pourrait donc être supérieur à celui d'une estimation de classe 3, mais pourrait aussi se trouver dans la plage entre 10 % et 15 %* ».

(vi) « *Le Projet est planifié en deux phases. La première phase, qui débutera en juillet 2023 et se terminera en octobre 2023, consistera à installer par forage horizontal dirigé une nouvelle conduite en acier de 762,0 mm de diamètre sur une longueur d'environ 185 m. La deuxième phase, prévue d'avril 2024 à juin 2024, consistera à raccorder la nouvelle conduite à la conduite existante au sud de l'autoroute et, au nord, au poste de livraison POSL4004 (voir illustration 2). La conduite existante sera ensuite purgée, bétonnée et abandonnée* ».

(vii) « Sachant que les travaux devaient débiter le 17 juillet 2023, Énergir a redoublé d'efforts pour que la preuve puisse être finalisée et déposée afin de donner à la Régie le temps nécessaire pour rendre sa décision, avec une estimation de classe 4. Ne sachant pas quand l'estimation de classe 3 pouvait être complétée, Énergir ne pouvait attendre plusieurs semaines ou mois avant de déposer le projet. Ceci aurait eu pour conséquence de compromettre le début des travaux prévus le 17 juillet 2023. » [nous soulignons]

Demandes :

- 1.1 En vous référant à (i), veuillez expliquer quels ont été les risques pris en compte par Énergir dans l'estimation des coûts de classe 4 par rapport à ceux de l'estimation de classe 3.

Réponse :

Les risques pris en compte par Énergir dans les deux classes d'estimation sont les mêmes, à l'exception du risque 8, identifié ci-dessous, qui n'avait pas été pris en compte dans l'analyse de risque de classe 4, ce risque ayant été identifié par la suite :

1. Retards du forage suite à l'usure prématurée des équipements de forage dirigé ;
2. Impact d'un arrêt temporaire des travaux civils et mécaniques dû à un retard du forage;
3. Impact d'une production moindre par les équipes civiles et mécaniques;
4. Demandes imprévues par le MELCC à la suite de la réception du Certificat d'autorisation environnemental;
5. Sol meuble à sortir ayant une plage de contamination plus grande que la plage A, soit le niveau le plus faible;
6. Résurgence en surface de bentonite lors du forage;
7. État non conforme de la conduite existante au point de raccordement;
8. Incapacité de pénétration du forage au point d'entrée.

- 1.1.1. Dans votre réponse, veuillez notamment comparer les risques de l'estimation initiale à ceux relatés en (ii).

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 1.1

1.2 La Régie constate que la contingence selon la référence (iii) représente [REDACTED] (classe 3) du sous-total des coûts excluants celle-ci. Selon la référence (iv), cette contingence est de [REDACTED] (classe 4).

1.2.1. Veuillez fournir les raisons pour lesquelles la contingence de classe 4 est inférieure à celle de la classe 3 en tenant compte que l'estimation de classe 3 a permis d'identifier de façon plus précise les risques du Projet.

Réponse :

Lors de l'exercice d'estimation des coûts de classe 3, un risque supplémentaire a été identifié (voir la réponse à la question 1.1). De plus, les coûts composant l'estimation ont été revus en fonction des données connues à ce moment. La contingence du projet a été par la suite établie à partir des résultats de la nouvelle simulation Monte-Carlo. Le risque supplémentaire, combiné à une nouvelle estimation et une nouvelle simulation Monte-Carlo, expliquent l'augmentation de la contingence.

1.2.2. Si l'estimation de classe 3 a permis de connaître de nouveaux risques ou d'accroître les risques pris en compte dans l'estimation de classe 4, veuillez préciser lesquels.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 1.2.1.

1.2.3. En vous référant à (v), veuillez fournir les raisons pour lesquelles la contingence de l'estimation de classe 4 est inférieure à 10 %.

Réponse :

Comme indiqué au préambule d'Énergir à la pièce B-0013, Énergir-2, Document 1, la contingence associée à un projet de classe 4 devrait « généralement » se situer entre 10 % et 25 % pour un projet de classe 4. Ceci n'exclut pas la possibilité, comme pour l'estimation de classe 4 du présent projet, que la contingence se situe [REDACTED]. Le montant de contingence est déterminé par les résultats de simulation Monte-Carlo qui dépendent du niveau d'incertitude des coûts associés au projet.

1.3 En vous référant à (vi), veuillez confirmer que ce n'est qu'au terme de la phase 2 des travaux, soit en juin 2024, que la nouvelle section de la conduite sous l'A-640 sera utilisée aux fins de la distribution de gaz naturel par Énergir.

Réponse :

Énergir le confirme.

1.3.1. Dans l'affirmative, en vous référant à (vii), veuillez commenter les avantages et les inconvénients d'avoir planifié sur deux années, soit 2023 et 2024, plutôt que de les réaliser sur une seule année, en débutant les travaux en avril 2024 pour les terminer en automne 2024, ce qui, selon la compréhension de la Régie, aurait permis à Énergir de réaliser une estimation des coûts de classe 3.

Réponse :

Comme mentionné aux pièces B-0014, Énergir-1, Document 1 et B-0013, Énergir-2, Document 1, les probabilités de nouvelles fuites sous l'A-640 demeurent élevées si la conduite actuelle n'est pas remplacée¹. Dans ce contexte, Énergir croit nécessaire de débiter les travaux dès que possible afin d'éliminer ce risque dans les plus brefs délais et les conséquences possibles sur la sécurité d'alimentation de l'île de Montréal.

Dans le cas d'une fuite majeure requérant la fermeture du poste de livraison en période de consommation (entre le 15 septembre et le 15 avril), l'interruption probable de certains clients serait d'une durée plus courte si le passage de la conduite projetée, soit la portion des travaux la plus exigeante et représentant environ 80 % du projet, a été préalablement complétée.

La planification des travaux sur deux années fait toutefois en sorte qu'Énergir se trouve tributaire de la disponibilité des entrepreneurs pour l'échéancier des travaux et exige une deuxième mobilisation, ce qui entraîne des dépenses supplémentaires.

Énergir rappelle qu'elle a déposé une estimation de classe 3 pour le projet le 10 mai 2023, dans la pièce B-0014, Énergir 1, Document 1. Comme expliqué à la pièce B-0013², Énergir a initialement déposé le projet avec une estimation de classe 4, sachant que les travaux doivent débiter le 17 juillet 2023 et désirant donner le temps nécessaire à la Régie (plus de douze semaines) afin qu'elle puisse rendre une décision avant le début de travaux.

¹ Voir pièce B-0014, Énergir 1, Document 1, page 6 et B-0013, Énergir 2, Document 1, page 4.

² Voir pièce B-0013, Énergir 2, Document 1, pages 9 et 16.

1.3.2. Dans la négative, veuillez expliquer.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 1.3.